

---

## REGLEMENT SUPAEROWING 2020

---

### ➔ Article 1 : Organismes

Supaerowing est une régate étudiante organisée par l'AE ISAE-SUPAERO Section SUPAEROWING. Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact ou par mail à l'adresse [contact.supaerowing@gmail.com](mailto:contact.supaerowing@gmail.com).

### ➔ Article 2 : Date, Horaires et épreuves

Supaerowing aura lieu le 07 et 08 mars 2020 sur le lac du bocage à Fenouillet. La régate est composée de deux courses :

-Les courses de 1000m se déroulent le samedi et les courses de 500m le dimanche.

-Le matin de chaque journée se déroulent les qualifications et l'après-midi ont lieu les finales.

La régate est accessible pour les catégories 8 masculin, 8 féminin, 4 masculin et 4 féminin. Les équipes mixtes feront une catégorie seulement si le nombre d'équipes est suffisant, dans le cas contraire elles seront autorisées à concourir dans la catégorie masculine à titre d'une équipe masculine sans distinction entre les équipes masculines et féminines.

### ➔ Article 3 : Informations complémentaires

Les règles appliquées pour le classement des différentes équipes seront celles définies par la FFSU.

Tous les rameurs français doivent être en possession d'une licence FFSU valide au jour de la régate et ils s'engagent à respecter les horaires qui leurs seront communiqués et à participer à l'intégralité de la régate.

Des arbitres officiels seront présents pendant toute la durée de la compétition. Les différentes équipes seront classées selon leur performance, et l'organisation récompensera les vainqueurs lors d'une remise des prix.

Deux petits-déjeuners, deux déjeuners et un diner sont prévus lors du weekend pour les équipes participantes. De plus, une soirée aura lieu le samedi soir à laquelle tous les participants sont conviés.

## ➔ Article 4 : Inscription

Les inscriptions se font uniquement en ligne via notre plate-forme d'inscription sur <http://www.supaerowing-2020.fr/inscription>. La date limite des inscriptions est fixée au 15 février 2020 dans la limite des places disponibles. Aucune inscription ne sera enregistrée sur place.

### 1/ Prix :

Les prix sont détaillés sur la grille tarifaire en annexe de ce règlement. Le paiement sera effectué par virement bancaire. L'inscription n'est toutefois définitive que lorsque les frais d'inscription auront été payés (incluant les frais de location des bateaux et logement des coachs si cela est le cas).

### 2/ Remboursement :

Chaque engagement est ferme et définitif. **Toute annulation de participation d'une équipe avant l'évènement ne pourra être remboursée.** Cependant, l'organisateur accepte des changements de participants jusqu'à une semaine avant le début de la régata. Il vous est donc possible de céder votre inscription à un remplaçant à condition d'avoir contacté l'organisateur pour lui communiquer nom, prénom, sexe, date de naissance et numéro de licence FFSU.

### 3/ Cautions :

Toute inscription n'est valide qu'après réception d'un chèque de caution d'un montant de 500€ TTC pour chaque bateau de 8 engagé et de 200€ TTC pour chaque bateau de 4 engagé à l'ordre de « AE ISAE-SUPAERO Section Supaerowing ». La caution devra être envoyée par courrier sous 7 jours après le paiement de l'inscription à l'adresse suivante : « AE ISAE-SUPAERO Section SUPAEROWING 4 avenue Edouard Belin 31400 TOULOUSE – France ». En cas d'inscription tardive et sur accord exclusif de l'organisateur, la caution sera directement remise en main propre le vendredi 6 mars 2020 lors de l'arrivée.

Toute équipe qui ne fournira pas son chèque de caution à l'arrivée ne pourra concourir. Cette caution pourra être encaissée en cas de dégradations matérielles causées par un ou plusieurs membres de l'équipe sur l'ensemble du week-end.

## ➔ Article 5 : Assurance

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages

ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un dispositif prévisionnel de secours. La sécurité sera assurée la nuit par une société privée présente sur place. Une équipe de secouriste ainsi que d'agents BNSSA sera également présente lors des courses.

### ➔ Article 6 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

### ➔ Article 7 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre. En cas de force majeure et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le site ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

### ➔ Article 8 : Responsabilité pendant la soirée

Chaque inscription à Supaerowing donne accès à une soirée le samedi soir au foyer de la Maison des Elèves organisée par le Bureau des Elèves de l'ISAE Supaero. Pour éviter tout incident regrettable, l'ensemble de l'équipe de Supaerowing compte sur la responsabilisation de chacun quant à sa consommation d'alcool pendant la soirée. Chacun des participants doit être actif du principe de Vigilance Collective. Un encadrement est mis en place pendant la soirée (Secouriste, sécurité etc) et, tous les participants, se doivent de réagir face à une situation de danger, et d'intervenir en faisant appel aux moyens mis en place par les organisateurs.

Il est rappelé que les personnes mineures ne seront pas autorisées à consommer de l'alcool dans le cadre de cette soirée et sont sous la responsabilité de leur chef d'équipage.

Toutes dégradations matérielles causées par un ou plusieurs membres de l'équipe pourra leur être facturé. En cas de non-remboursement de la somme demandée, le chèque de caution fournit au préalable sera encaissé.

La participation à SUPAEROWING implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement.

# TARIFS SUPAEROWING 2020

Votre école n'est pas toulousaine :

DISTANCE DE TOULOUSE	TARIFS (tout compris)	
	Early Birds	Normal
Moins de 400 km	45 €	50 €
400 à 800 km	40 €	45 €
800 à 1200 km	28 €	33 €
Plus de 1200 km	10 €	15 €

Vous habitez à Toulouse :

REDUCTIONS	TARIFS de base 40€	Tarif de base 50€
Ecole toulousaine	- 5 €	- 4 €
Pas de repas du soir	- 5 €	- 4 €

Tarif location de bateaux :

	HUIT de POINTE (8+)	QUATRE de COUPLE (4x)
LOCATIONS	100 €	60 €
CAUTIONS	500	200 €

Pour toute question vous pouvez envoyer un mail à [contact.supaerowing@gmail.com](mailto:contact.supaerowing@gmail.com)